

## COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 DÉCEMBRE 2020

L'An Deux Mille Vingt, le jeudi dix décembre à 20<sup>H</sup>30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle Yves Montand à Espace Évasion Bernard Douard en raison de la crise sanitaire et afin de respecter les gestes barrières, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

**Secrétaire de séance** : Aurélie de la MOTTE ROUGE.

**Présents** : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Véronique TAVERNIER, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Jean-Yves QUÉLENNEC, Muriel HUBERT, Stéphane GUILLOU, Isabelle LOMMERT, Rémy GENDROT, Jérôme MARQUET, Bertrand GUITTON, Aurélie de la MOTTE ROUGE, Bertrand MARCHERON, Léonce GUIÉNO, Nadia MEZIANI, Sébastien MOIZAN, Anne-Sophie DESMOTS.

**Excusées** : Delphine COËTMEUR (pouv. à Muriel HUBERT), Nathalie LE DÉVÉHAT, Anne BERTHELÉ (pouv. à Véronique TAVERNIER), Cannelle ROBIN.

**Absent** : Sylvain ROBERT.

### Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du jeudi 05 novembre 2020.

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PLUI ET DES DOCUMENTS CADRES

Présentation générale du PLUi (Plan Local Urbanisme intercommunal) et des documents cadres par M. PÉAN, référent Urbanisme à Rennes Métropole.

### BP 2020 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).

Suite à la vente d'une parcelle de terrain allée Rosenthal en 2018 et à un échange de terrain en 2018 pour la construction du Pôle Enfance Jeunesse, le Conseil Municipal décide d'effectuer une décision modificative n° 3 au BP 2020 afin de régulariser la situation. Cette opération n'a aucun impact sur le budget, il s'agit juste d'écritures d'ordres pour la mise à jour de l'inventaire communal.

DÉPENSES FONCTIONNEMENT					
Chapitre ou opération	COMPTE		Crédits ouverts au BP 2018	Décision Modificative n° 3	CRÉDIT TOTAL
042	675	Valeurs comptables des immob. cédées	0,00 €	7 240,00 €	7 240,00 €
023	023	Virement section investissement	274 764,00 €	- 7 240,00 €	267 524,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>0,00 €</b>	

<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>					
<b>Chapitre ou opération</b>	<b>COMPTE</b>		<b>Crédits ouverts au BP 2018</b>	<b>Décision Modificative n° 3</b>	<b>CRÉDIT TOTAL</b>
<b>040</b>	<b>2111</b>	Terrains nus	0,00 €	<b>7 240,00 €</b>	7 240,00 €
<b>021</b>	<b>023</b>	Virement section fonctionnement	274 764,00 €	<b>- 7 240,00 €</b>	267 524,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>0,00 €</b>	

### **CONVENTION POUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT AU FONCTIONNEMENT DE L'UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS)**

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).*

La commune de MONTGERMONT ne disposant pas de dispositif ULIS, le Conseil Municipal valide la convention devant intervenir avec la commune de GÉVEZÉ, accueillant deux montgermontais bénéficiaires de ce dispositif, pour un montant total de 512 € pour l'année scolaire 2019/2020.

### **CONVENTION DE SOUTIEN AU FINANCEMENT DES COÛTS DES TEMPS PÉRISCOLAIRES DE LA COUPURE MÉRIDIENNE AVEC LA COMMUNE DE GÉVEZÉ POUR LES ENFANTS MONTGERMONTAIS**

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20).*

La commune de MONTGERMONT ne disposant pas de dispositif ULIS, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de participation au financement des coûts de production et d'encadrement des temps périscolaires de la coupure méridienne pour les enfants montgermontais scolarisés en unité ULIS à GÉVEZÉ avec la commune de GÉVEZÉ pour l'année scolaire 2020/2021. Cette convention permettra ainsi aux familles montgermontaises de bénéficier d'une facturation des prestations périscolaires selon leur quotient familial.

### **PROTOCOLE D'ACCORD D'OUVERTURES EXCEPTIONNELLES DES COMMERCES LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS POUR L'ANNÉE 2021**

*(Contre : 0 / Abstention : 0 Pour : 20).*

Pour l'année 2021, dans l'objectif de disposer d'un calendrier commun, et après consultation de la commission municipale Développement économique – Entreprises et commerces qui s'est réunie le jeudi 03 décembre 2020 pour échanger sur les propositions d'ouvertures exceptionnelles les dimanches du Pays de Rennes, le Conseil Municipal, après consultation des organisations d'employeurs et de salariés concernés pour le commerce de détail, autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés municipaux autorisant l'ouverture les dimanches suivants :

Pour les concessions automobiles :

- Le dimanche 24 janvier 2021 (1<sup>er</sup> dimanche des soldes)
- Le dimanche 5 décembre 2021 (dimanche avant Noël)
- Le dimanche 12 décembre 2021 (dimanche avant Noël)
- Le dimanche 19 décembre 2021 (dimanche avant Noël)

Pour les salariés des concessions automobiles, les dimanches suivants :

- Le dimanche 17 janvier 2021
- Le dimanche 14 mars 2021
- Le dimanche 13 juin 2021
- Le dimanche 19 septembre 2021
- Le dimanche 17 octobre 2021

---

## **SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>e</sup> CLASSE**

---

(Contre : 0 / Abstention : 0 Pour : 20).

Le Conseil Municipal valide la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet, et ce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, afin de pouvoir recruter un nouvel agent sur un autre grade.

---

## **CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

---

(Contre : 0 / Abstention : 0 Pour : 20).

Le Conseil Municipal valide la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet au 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour le recrutement d'un nouvel agent.

---

## **INFORMATIONS**

---

**Transfert des pouvoirs de polices spéciales à la Présidente de Rennes Métropole**

**Cités Unies France - Fonds de solidarité au Liban : Plan d'action**

**Point sanitaire COVID-19**

---

AFFICHÉ LE : 16/12/2020  
RETIRÉ LE :

MONTGERMONT, le 14 décembre 2020

**Le Maire,  
Laurent PRIZÉ**

